

**BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**MERCREDI 10 FÉVRIER 2021 – 9H00 EN VISIOCONFÉRENCE**

**COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS**

Nombre de membres : 20, nombres de présents : 15, nombre d'absents : 5, nombre de pouvoirs : 0.

L'an deux mille vingt et un, le dix février, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux milles vingt et un s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVEQUE, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT, Françoise REIG-HAMELIN.

Absents/excusés : Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Frédéric HARDY, Jean LECLERC, Jean-Pierre MARTIN.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, assistante du Président, Cyril WINTENBERGER, responsable transition énergétique,

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Le Président ouvre la visioconférence en remerciant les membres présents puis demande de désigner un secrétaire de séance, Monsieur Charles HAUTON est désigné à l'unanimité. Après l'énonciation de l'ordre du jour, Philippe AUVRAY donne la parole à Cédric THOMAS pour la présentation du point numéro un relatif à l'attribution des programmes travaux 2021.

**1. Attribution des programmes travaux 2021.**

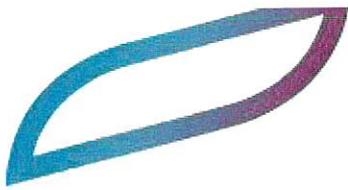
Cédric THOMAS présente la proposition de répartition du programme travaux 2021 :

TRAVAUX	MONTANTS TTC	FACE	TVA	ENEDIS	COLLECTIVITÉS	FONDS PROPRES
EFFACEMENTS FACE	1 189 500,00 €	793 000,00 €	198 250,00 €			198 250,00 €
RENFORCEMENT	4 006 500,00 €	2 671 000,00 €	667 750,00 €			667 750,00 €
EXTENSION EN RURAL	1 002 000,00 €	668 000,00 €	167 000,00 €			167 000,00 €
SÉCURISATIONS	1 884 000,00 €	1 256 000,00 €	314 000,00 €			314 000,00 €
SÉCURISATIONS FILS NUS	2 650 500,00 €	1 767 000,00 €	441 750,00 €			441 750,00 €
TRAVAUX	MONTANTS TTC	FACE	TVA	ENEDIS	COLLECTIVITÉS	FONDS PROPRES
EFFACEMENTS Te61	1 500 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €			1 250 000,00 €
Etude effacement 2022	150 000,00 €		25 000,00 €		52 500,00 €	72 500,00 €

L'enveloppe totale prévisionnelle du programme travaux sur les communes rurales pour l'année 2021 s'élève à 12 382 500€ TTC.

Le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver cette répartition d'enveloppe budgétaire pour chaque sous-programme de travaux pour l'année 2021. À l'unanimité, les élus approuvent cette répartition.

Cédric THOMAS présente ensuite un histogramme de la répartition des fonds FACÉ (Fonds d'Amortissement des Collectivités Électrifiées) selon les catégories de travaux (renforcement, effacement, sécurisation, sécurisation faible section) de 2012 à 2020. Il met en avant le fait qu'une stabilité de ces fonds FACÉ est constatée. Il souligne l'importance d'investir plus que les fonds FACÉ afin de pouvoir consommer entièrement cette subvention. Les élus s'accordent sur ce point.



### 1.a) Fonds propres / effacement.

La proposition de répartition des fonds propres pour le programme travaux 2021 est la suivante :

**Effacement sur les fonds propres Te61 : 1 500 000 €**

Le programme de priorisation de travaux est présenté aux membres du bureau en point e) de cet ordre du jour.

#### **Étude d'effacement 2021 :**

Il est proposé au bureau syndical de prévoir une enveloppe de 150 000 € TTC afin de pouvoir engager des études dès 2021. En effet, Cédric THOMAS exprime les difficultés rencontrées pour réaliser des dossiers (durée des études, obtention des conventions etc...). Ces études permettraient d'anticiper les chantiers à N-1 et d'ainsi prévoir des travaux pour des effacements en 2022. Les membres du bureau approuvent cette démarche.

#### **Reliquat :**

Au niveau des reliquats, deux communes sont identifiées :

Commune	Lieudit	Lot	Fond	Programme	Besoin financier TTC	reliquat TTC
ECHAUFFOUR	RUE ST ANDRE	4		2018		- 25 225,99 €
JUVIGNY SUR ORNE	PORT D OUNOU	6		2019		- 8 994,91 €
<b>TOTAL</b>					- €	<b>- 34 220,90 €</b>

Le Président demande aux élus l'autorisation de transférer le total de ce reliquat (34 220,90 €) à l'enveloppe du programme des travaux d'effacement de 2021. Les élus acceptent ce transfert de fonds propres à l'unanimité.

En incluant ce reliquat, l'enveloppe totale pour les effacements des réseaux s'élève à 2 873 720 € TTC.

### b) les renforcements

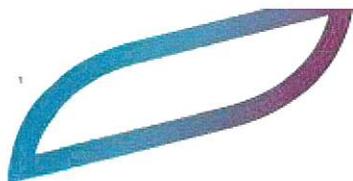
Un graphique comparant le nombre de clients mal alimentés et la dotation de travaux TTC par secteur est présenté. Cédric THOMAS explique qu'il faut prendre en compte le décalage entre le nombre de clients mal alimentés et la réalité sur le terrain. En effet, les données d'Enedis sont transmises à N-1.

### c) la sécurisation

Le Président indique qu'une fusion du programme de sécurisation et de sécurisation fils nus est actuellement à l'étude par le programme FACÉ. Cette annonce n'étant pas encore officialisée, Cédric THOMAS précise que ces deux enveloppes restent séparées dans l'attribution du programme 2021.

### d) Sécurisation faible section

Le graphique présenté met en avant le fait qu'il ne reste que très peu de fils nus sur les secteurs n°1 et n°3. Cela indique que l'investissement a d'ores et déjà été fait, ce qui explique la diminution de l'enveloppe financière pour ces lots. En revanche sur des secteurs tels que le n°4 et le N°12 de gros besoins ont été recensés. Le secteur de Vimoutiers avait été identifié comme une zone prioritaire d'investissement dans le cahier des charges de la concession. Charles HAUTON confirme que ce secteur présente des besoins en travaux de sécurisation.



### e) Effacement des réseaux

Cédric THOMAS présente aux élus la répartition par secteur des chantiers pour 2021. Il rappelle que ce programme a été réalisé en adéquation avec les priorisations de fin 2020 début 2021 en concertation avec les élus de chaque secteur. Cette répartition inclut également les études, comme précédemment mentionné au point 1.a).

#### *Quelques observations :*

Les élus remarquent des difficultés de coordination avec certaines communautés de communes notamment sur la compétence éclairage public. Des dossiers sont en attente depuis longtemps.

#### **Résumé de l'ensemble du programme travaux**

Philippe AUVRAY explique que les lots ne sont plus attribués aux entreprises dans le nouveau marché ce qui laisse une souplesse d'actions pour une meilleure répartition du budget là où cela est nécessaire.

Cédric THOMAS indique qu'il est compliqué d'investir un million d'euros sur chaque lot, exemple les secteurs 1-2-3 ont moins de chantiers (comme vu précédemment). Cela est un indicateur positif qui montre que le réseau est de bonne qualité.

Françoise REIG-HAMELIN souligne que cette répartition est en adéquation avec le travail effectué en amont lors de la commission technique et les priorisations de lots. Les écarts d'investissements entre les secteurs sont justifiés.

### 2. Conditions financières communes reversant la TCCFE (guide des aides)

Le Président indique que pour les projets publics d'extension de réseaux, le Territoire d'Énergie Orne bénéficie des dotations du FACE pour les communes reversant 100 % de la TCCFE. C'est pourquoi le Te61 apporte une aide financière à hauteur de 80% pour ces communes rurales.

Actuellement, les communes urbaines reversant la TCCFE ne bénéficient que de 50 % d'aides du Te61.

Le Président propose d'augmenter cette participation de 50 % à 80 % pour toutes les communes reversant 100% de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité). Cette harmonisation avec le montant alloué aux communes rurales vise à garantir une égalité de traitement entre les collectivités qui reversent 100 % de la TCCFE au Te61.

Les élus sont d'accords sur ce point.

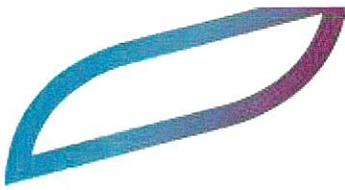
### 3. Affaires et questions diverses

#### *Adhésion à de nouvelles compétences de la FNCCR*

Philippe AUVRAY expose le fait que le Te61 adhère actuellement à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour une cotisation de 49 000 €. Il précise que cette cotisation ne fonctionne uniquement que pour les prestations liées à la compétence d'AODE (électricité). Aujourd'hui pour les besoins de fonctionnement des services il est proposé d'adhérer à de nouvelles options :

- Transition énergétique : coût 2518 € / an

Cyril WINTENBERGER explique que les sujets liés à la transition énergétiques sont complexes et mouvants. Le Te61 a besoin de s'appuyer sur la FNCCR pour effectuer cette veille juridique et réglementaire.



- Éclairage public : coût au prorata de la population couverte en EP soit moins de 1000 € / an
- Numérique : coût 2500 € / an

Sur ces deux derniers points, Cédric THOMAS précise qu'il s'agit de sujets techniques (participer aux groupes de travail) mais également de bénéficier de l'aspect juridique (connaître les annonces gouvernementales). La FNCCR a déjà donné des indications au Te61 (des guides pratiques etc.) mais demande aujourd'hui d'adhérer à la prestation. Au sujet du numérique, cela permettrait de s'appuyer sur la FNCCR pour répondre aux difficultés rencontrées avec Orange et aux remontées du terrain. Aujourd'hui la prestation numérique regroupe plusieurs prestations qui étaient par ailleurs dissociées.

Le coût total s'élèverait à 6120 € à ajouter au montant global de la cotisation.

Les membres du bureau sont d'accord avec l'adhésion de ces nouvelles prestations.

Charles HAUTON demande si nous n'adhérons pas déjà à ce type de prestation via le syndicat mixte A.GE.DI. Christine THUILLIEZ précise qu'A.GE.DI est une plateforme de dématérialisation numérique qui n'a pas de lien avec le service proposé par la FNCCR.

#### 4. Ordre du jour de l'assemblée générale

Le Président présente l'ordre du jour de l'assemblée générale du 10 février 2021 à 14H00, selon la note explicative transmise à chaque membre.

*Détail de certains points.*

#### **« 5. Tarification 2021 du prix du gaz naturel de la station GNV (vote) ; »**

Philippe AUVRAY explique aux membres du bureau syndical que la ville d'Alençon devrait signer le partenariat pour la station gaz naturel véhicules ce qui représente un potentiel de 28 véhicules. La croix-rouge s'est également rapprochée du Te61 ainsi que la société Eiffage. La station commence à fonctionner, le débit va être intéressant. Des bouteilles supplémentaires pourraient être ajoutées. Il a été décidé de laisser le prix à 1,10 €/ kg afin de conserver une offre promotionnelle et d'attirer les partenaires. Cyril WINTENBERGER explique que le prix de revient est supérieur à ce prix affiché, il serait de l'ordre d'1,20€/1,30€. Néanmoins plus il y aura de partenaires plus la part fixe du prix sera diminué.

Le Président laisse ensuite la parole à Isabelle THIERRY pour la présentation des budgets. Cette présentation sera détaillée dans sa totalité au comité syndical lors de l'assemblée générale de cet après-midi.

#### **Commentaires sur le budget annexe borne :**

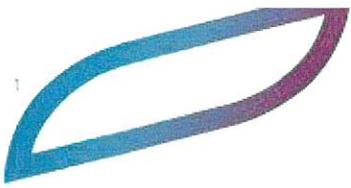
Le Président indique que le budget borne est déficitaire.

Françoise REIG HAMELIN demande pourquoi il n'est pas possible d'augmenter dès à présent le coût des cotisations ou de la recharge.

Cédric THOMAS explique qu'il a été envisagé de faire un prix au kWh au niveau national mais cela présentait des lourdeurs administratives. Les bornes 22 Kva ne sont pas équipées de système de comptage ce qui pose un problème de vérification.

Le sujet de la tarification est actuellement à l'étude, notamment avec le sujet des nouvelles bornes « ultra rapides » en projet.

Philippe AUVRAY rappelle à l'assemblée que dans le plan de déploiement des bornes de recharge du Te61, l'installation a été gratuite pour les communes mais celles-ci participent au fonctionnement chaque année ce qui réduit ce déficit.



Fin de la séance à 11H00.

Le secrétaire de séance  
Charles HAUTON



Le Président  
Philippe AUVRAY

